

Le marché fermé, mais juteux

Aujourd'hui, en Belgique, les déchets hospitaliers les plus à risque sont incinérés. Pourtant, des solutions plus écologiques et plus économiques existent. Sur le terrain, comme dans les travées parlementaires, les lignes bougent et pourraient révolutionner un secteur où, côté francophone, deux acteurs privés et une intercommunale ont la mainmise sur le marché.

JULIEN BIALAS

Sur les routes de Belœil, petite commune wallonne entre Mons et Tournai, le ballet de camions est incessant. Chaque jour, ils sont environ 200 à fendre le bitume de cette commune hennuyère, au milieu des champs de pommes de terre et des éoliennes. Leur destination : l'incinérateur de Thumaide, géré par l'intercommunale Ipalle qui représente 30 communes et plus de 400.000 habitants de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut.

A l'écart des habitations, le site se détache de l'horizon par ses deux grandes cheminées desquelles s'échappe un léger panache blanc. C'est ici que les ordures ménagères générées par les habitants de la Wallonie picarde, du Sud-Hainaut et des régions Mons-Centre et Mons-Borinage aboutissent. Non recyclables, les déchets sont brûlés et valorisés énergétiquement. A environ 600 kWh la tonne de déchets, 314 millions de kWh sont ainsi produits chaque année. L'usine est auto-alimentée et réinjecte le surplus sur le réseau (plus de 250 millions de kWh), assurant la consommation en électricité de 75.000 ménages. Jusqu'ici, rien d'original. Plusieurs autres sites remplissent des missions similaires en Belgique.

La particularité de Thumaide est ailleurs. Outre les activités évoquées ci-dessus, l'incinérateur est le seul apte, avec celui d'Anvers, à traiter les déchets hospitaliers comportant un risque de contamination ou de blessure. Appelés « déchets spéciaux » à Bruxelles, « classe B2 » en Wallonie, leur destinée est identique : le four. Pour faciliter la compréhension et la lecture, nous utiliserons la classification wallonne pour évoquer les différents types de déchets, y compris

bruxellois. Dans ce secteur de niche, Thumaide est incontournable, 7.230 tonnes y ont été traitées pour la seule année 2019.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Si, dans le passé, de nombreux hôpitaux possédaient leur propre incinérateur, le renforcement de la législation dans les années 90 sur les permis d'environnement et les rejets atmosphériques a conduit au monopole de l'intercommunale. Les conditions étaient telles que les investissements à consentir, au regard des faibles volumes, ne justifiaient pas une multiplication de sites sur le territoire. Aujourd'hui, c'est ici que la totalité des déchets B2 produits par les hôpitaux wallons et une partie des bruxellois sont brûlés (les autres partent à Anvers, y connaître le même sort).

Des déchets dangereux qui demandent une prise en charge et un traitement particulier. Chez Ipalle, on ne badine pas sur les règles de sécurité. Chaque arrivage est pesé et contrôlé pour vérifier l'absence de radioactivité. Les déchets B2 restent isolés des autres ordures et sont entreposés maximum 24 heures avant d'être chargés sur une chaîne automatique et amenés vers les fours. Les conteneurs déversent leur cargaison puis sont désinfectés. Tout au long du processus, un traçage permet un contrôle permanent. Jamais les opérateurs ne sont en contact direct avec les déchets.

Un marché de niche

Le processus est rodé. Le choix de l'incinération aussi. Pour mieux comprendre, retour au point de départ : l'hôpital. Chaque lit produit environ 0,5 kg de déchets infectieux par jour. Ceux-ci doivent être isolés des autres et placés dans des récipients rigides, étanches et

résistants aux déchirures – par exemple, les très reconnaissables bacs jaunes. Ces derniers sont ensuite évacués par des transporteurs agréés par les autorités régionales vers l'incinérateur.

Contentants. Transport. Incinération. Pour les hôpitaux, la facture totale peut vite s'avérer salée, même si elle est difficile à quantifier précisément. Les chiffres de la fédération Unessa (Union en soins de santé) fluctuent de 700 à 1.300 euros la tonne, pour une gestion totale de ces déchets (de l'achat des fûts à l'incinération). Un enjeu financier important couplé à des aspects environnementaux négatifs, comme le Groupeement de redéploiement économique Liège l'a souligné.

Le GRE-Liège a sondé les neuf hôpitaux de sa province – qui concentrent environ 30 % des lits en Région wallonne – et a fait le calcul. Thumaide se situant à plus de 175 kilomètres des établissements liégeois, ce sont plus de 250.000 kilomètres qui sont parcourus annuellement pour le transport de ces déchets à risque. Pas idéal. Le coût moyen d'évacuation, lui, s'élève à 693 euros par tonne (comprenant le transport et le traitement). Un montant bien supérieur aux déchets hospitaliers ne comportant pas de risque (B1), dont le coût de traitement est jusqu'à 4 ou 5 fois inférieur. Une différence considérable qui a encouragé certains établissements à changer leurs habitudes pour faire des économies (lire ci-contre).

Dans ce marché spécifique, deux acteurs privés se taillent une belle part du gâteau : Renewi et Suez. Les appels d'offres pour le transport et les contentants certifiés sont des procédures ouvertes à tous, mais, à la fin, ce sont souvent les mêmes qui gagnent. *Le Soir* a consulté plusieurs marchés publics en

ligne et contacté plusieurs établissements hospitaliers. A deux exceptions près, le nom de ces opérateurs privés est à chaque fois revenu. Et si, en bout de chaîne, les installations de Thumaide sont accessibles à tous les opérateurs agréés B2 en Wallonie, dans les faits, 80 à 90 % de ces déchets sont – selon une estimation du directeur d'exploitation de l'incinérateur d'Ipalle – acheminés par ces deux sociétés.

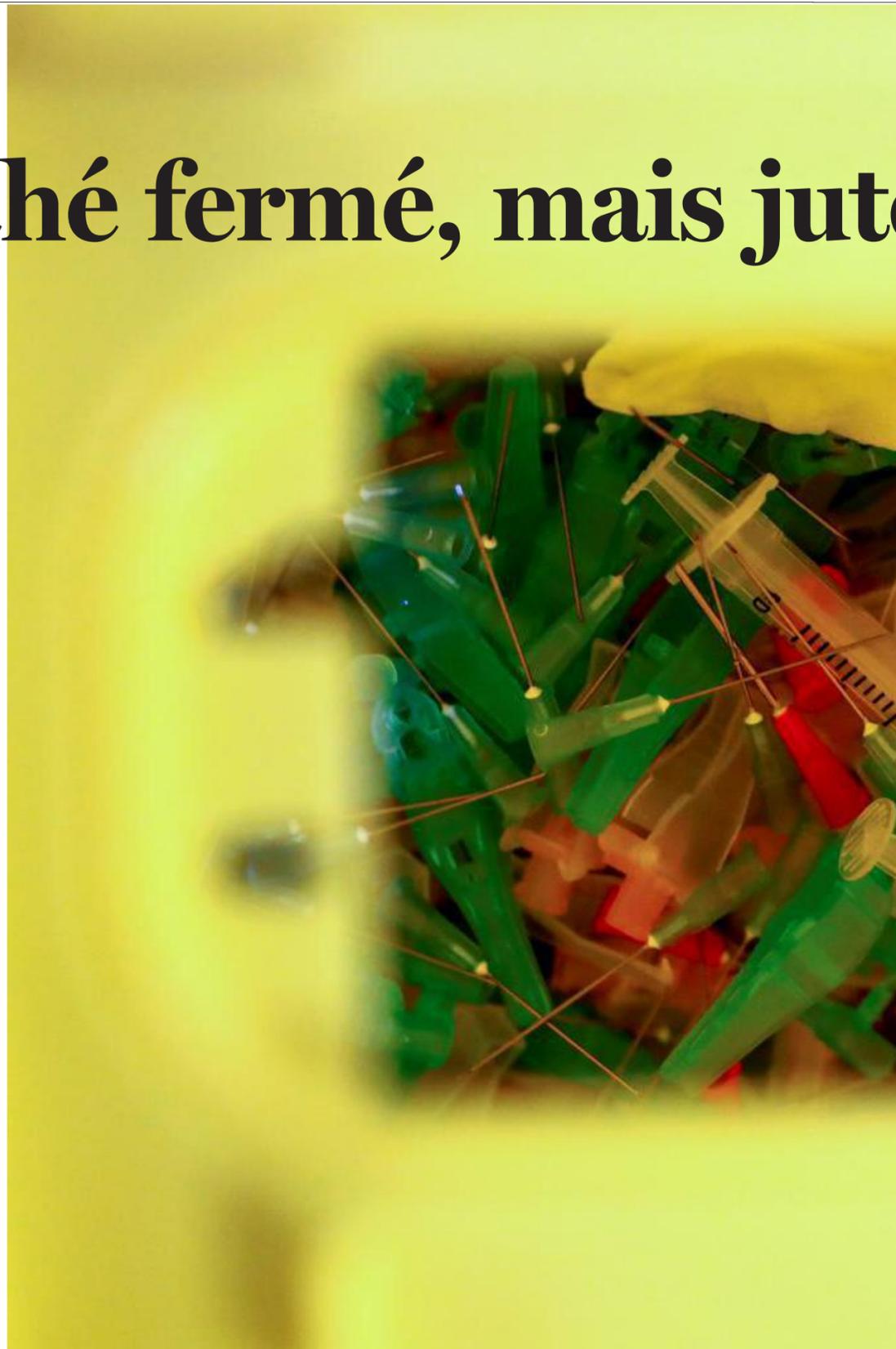
Mais l'implication de ces entreprises ne s'arrête pas une fois le camion déchargé à Thumaide, puisqu'on les retrouve dans... le conseil d'administration d'Ipalle. Le secteur B de l'intercommunale, qui concerne les déchets hospitaliers, est détenu à 60 % par ces acteurs privés (20 % pour Renewi Valorization & Quarry, 40 % pour Suez R&R Belgium). Un partenariat « public privé », imposé par la législation wallonne pour le traitement des déchets non ménagers. Sébastien Stempnick, directeur d'exploitation à l'incinérateur d'Ipalle, précise l'intérêt de cette technique permettant « une mutualisation des expertises et une répartition des frais fixes, importants pour ce type d'installations ».

Un partenariat plutôt lucratif. En 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à près de 3 millions d'euros, avec un bénéfice de 855.745 euros. Un montant presque intégralement reversé aux actionnaires sous la forme de dividendes (849.325 euros), au prorata de leur participation au sein du secteur. Rien qu'au cours des huit dernières années, ce sont plus de 6 millions d'euros qui ont ainsi été redistribués (soit une moyenne annuelle de 762.000 euros).

Tout roule, donc, à Thumaide. D'ailleurs, Ipalle l'assure : l'incinération reste le moyen le plus efficace pour traiter avec sécurité ces déchets. « C'est une

Et en Flandre ?

Au nord du pays, la situation est encore différente. Une grande partie des déchets médicaux B2 sont brûlés à l'incinérateur d'Indaver, dans la banlieue anversoise. Depuis 2014 pourtant, date d'un changement législatif, une distinction entre les déchets décontaminables et non décontaminables est effectuée. Au moyen d'une vapeur humide et saturée (les traitements par chaleur sèche ne sont pas autorisés), une partie des déchets B2 peut être reclassée en déchets B1, ouvrant la voie à leur recyclage. Aujourd'hui, cette technologie n'est pas encore très répandue, car elle oblige un tri supplémentaire en amont (entre des déchets pouvant être traités et les autres) et entraîne une organisation et des coûts différents. J. BS



KROLL

